

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MARCILLY LES BUXY

**ARRETE MUNICIPAL**  
**du 09 novembre 2017**

**REMPACEMENT DE POTEAUX DE TELEPHONE**

**LE MAIRE DE MARCILLY LES BUXY,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu que l'entreprise Constructel Constructions et Télécommunications doit exécuter sur la commune de Marcilly les Buxy des travaux de remplacement de poteaux à l'identique pour le compte d'orange (France Télécom), sur les hameaux de Boujolles, Précý, Les Chenevières, le Bourg, Le Reuil, Les Coulons, Lanzy, Volvin, Les Riaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 13 novembre 2017 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée sur les voies communales des hameaux désignés ci-dessus.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

**ARTICLE 3** : Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Marcilly les Buxy.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire de la commune de Marcilly les Buxy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marcilly les Buxy, le 09 novembre 2017

Le Maire,

Jean-Pierre BILLON

